



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1

Affaire suivie par :
Lucile LEFEVRE DE LA HOULIERE
Cheffe de bureau

Abigail SIRET
Gestionnaire
04 67 91 45 61
ce.recdec-concours-adjaines@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2
www.ac-montpellier.fr

AVIS DE RECRUTEMENT

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Session 2024

Références :

- Décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières
- L'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Conditions d'accès

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Jouir de vos droits civiques ;
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Être en position régulière au regard des obligations du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique requises exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Le recrutement sans concours d'ADJAENES est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme.

Nature des épreuves

Épreuve d'admissibilité : Examen des dossiers de candidature (composé d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation) par une commission qui procède à la sélection des candidats ;

Épreuve orale d'admission : Audition par la commission des candidats sélectionnés. À l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Procédure d'inscription

L'inscription se fait uniquement par internet sur l'application CYCLADES (lien d'accès disponible sur le site académique www.ac-montpellier.fr rubrique examens et concours > personnels administratifs, sociaux et de santé) :

Du 14 février 2024, à partir de 12 heures, au jeudi 14 mars 2024, 12 heures, heure de Paris.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR VOUS INSCRIRE, CONFIRMER ET ENVOYER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE. CES DATES SONT IMPÉRATIVES, EN APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS. AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCORDÉE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUÉ.

IMPORTANT :

L'inscription à un recrutement sans concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération. Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi.

Il est recommandé de consulter le site internet du Ministère à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>

Pour la Rectrice et par délégation,
La cheffe de la Division des Examens et Concours

Laurence NOEL

